

N° 15  
Janvier 2006

bulletin d'Information

## Sommaire

---

Ch@rte Internet /5

---

Conseils pour la recherche sur  
Internet /7

---

Peut-on tout publier sur  
Internet ? /8

---

Copier-coller depuis Internet :  
un problème ? /12

---

Creative Commons dans  
l'enseignement /17

---

Filtrage de contenu /19

---

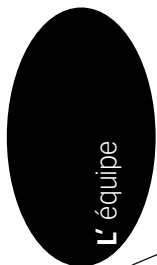
Cybercriminalité : que peut  
faire la police ? /22

---

fri-tic

L'intégration des technologies de l'information et  
de la communication dans les écoles fribourgeoises

Centre fri-tic / Rue de Morat 36/ 1700 Fribourg  
[www.fri-tic.ch](http://www.fri-tic.ch) / [secretariat.fri-tic@edufr.ch](mailto:secretariat.fri-tic@edufr.ch) / 026-305-7261



fri-tic

**Direction du projet  
Projektleitung**

**Michael Anderes**

[AnderesM@edufr.ch](mailto:AnderesM@edufr.ch) - 026-305-7260  
lundi à jeudi

**Secrétariat  
Sekretariat**

**Francine Mottas**

[MottasF@edufr.ch](mailto:MottasF@edufr.ch) - 026-305-7261  
[secretariat.fri-tic@edufr.ch](mailto:secretariat.fri-tic@edufr.ch)  
lundi au jeudi le matin,  
mardi, mercredi et jeudi après-midi

**Conseiller pédagogique  
Gestion des ressources  
Bulletin**

**Paul Berger**

[BergerP@edufr.ch](mailto:BergerP@edufr.ch) - 026-305-7263  
mardi à vendredi

**Conseillère pédagogique  
Assurance de qualité**

**Stephanie Burton**

[BurtonS@edufr.ch](mailto:BurtonS@edufr.ch) - 026-305-7266  
lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Pädagogischer Berater  
Webpublikationen**

**Wolfgang Waeber-Meuwly**

[WaeberW@edufr.ch](mailto:WaeberW@edufr.ch) - 026-305-7264  
Dienstag, Donnerstag, Freitag

**Pädagogische Beraterin  
IKT-Projekte in den Schulen**

**Ursula Seydoux**

[SeydouxU@edufr.ch](mailto:SeydouxU@edufr.ch) - 026-305-7269  
Montag, Dienstag, Donnerstag

**Conseil technique et documentation,  
Concept et stratégie**

**Philippe Devaud**

[DevaudP@edufr.ch](mailto:DevaudP@edufr.ch) - 026-305-7265  
lundi-vendredi

**Conseil technique  
Projet Swisscom-SAI  
Licences**

**Jean-Daniel Dessonnaz**

[DessonnazJ@edufr.ch](mailto:DessonnazJ@edufr.ch) - 026-305-7268  
lundi-vendredi

**Sites web, Conseils et formation  
dans le domaine de l'Internet**

**Nicolas Martignoni**

[MartignoniN@edufr.ch](mailto:MartignoniN@edufr.ch) - 026-305-7262  
lundi matin, mardi, mercredi, jeudi

## Éditorial

---

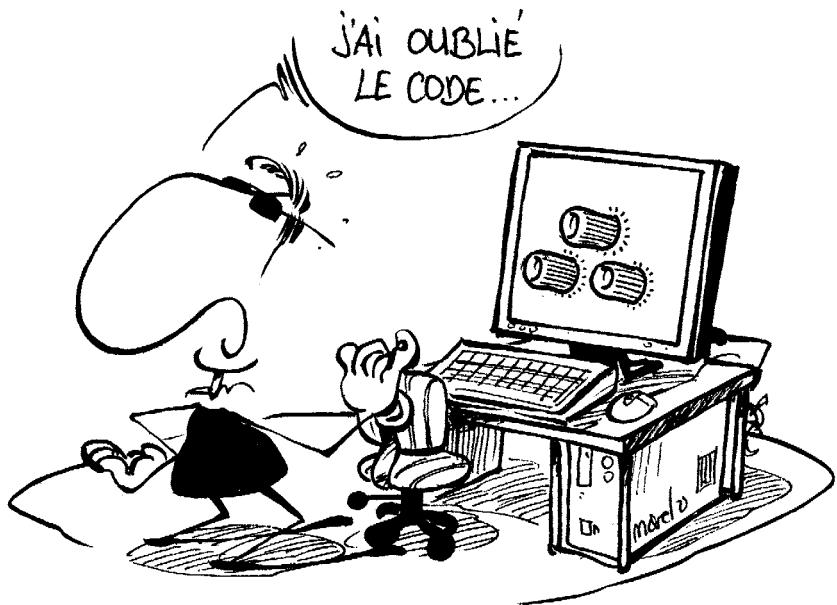
Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons voué l'entier de ce bulletin d'information à la protection des données. Le terme «protection des données» signifie protection de la sphère privée contre l'utilisation abusive de données personnelles. Celle-ci se distingue de la sécurité des données, qui concerne la protection contre la perte ou le vol des données.

Vous avez reçu ces jours des directives et des recommandations de la direction de l'instruction publique, de la culture et du sport concernant Internet et la protection des don-

nées dans les écoles (<http://www.fri-tic.ch/directives/>). Ce document se présente naturellement dans un langage juridique et met en évidence avant tout les dangers en disant ce qu'il ne faut pas faire. En tant qu'enseignant-e-s, nous avons le devoir de protéger les enfants contre les abus et d'assumer notre responsabilité éducative. Les parents doivent être inclus dans cette démarche.

Mais nous n'aimerions pas donner l'impression que tout est dangereux et qu'il faudrait donc tout interdire. Dans ce bulletin, nous vous donnons des conseils et des recommandations afin de vous aider à utiliser Internet



de manière pertinente durant les cours, sans violer les directives en matière de protection des données.

La protection des données ne concerne toutefois pas que les élèves, mais aussi les enseignants. Vous vous demandez peut-être quelles données personnelles le Centre fri-tic possède sur vous. Veuillez lire alors l'encadré ci-contre.

Pour le début de l'année prochaine, nous planifions de nouvelles activités et séquences d'enseignement qui vous offriront l'occasion de traiter le sujet en toute pertinence avec vos élèves.

Je vous souhaite une agréable lecture!

*Michael Anderes*

## **Données personnelles au Centre fri-tic**

### **Quelles sont les données personnelles des enseignant-e-s enregistrées par fri-tic?**

Le service des ressources de la DICS nous envoie chaque année une liste actualisée de tous les enseignants avec adresse privée et lieu d'enseignement. Nous gérons les adresses de courriel officielles des enseignants sur la base de cette liste et nous les partageons avec les offices de l'enseignement, les directions des écoles et les inspectorats.

Les données concernant les conditions d'emploi (taux d'emploi, statut, etc.) ne figurent pas dans notre base de données.

Depuis 2003, nous saisissons également tous les cours que les enseignants ont suivi chez nous, ainsi que les scénarii pédagogiques élaborés. Après avoir achevé sa formation, l'enseignant-e obtient une attestation. Sur demande, l'enseignant-e peut en tout temps nous demander une attestation de son cursus de formation actuel. Les directions des écoles ou les inspectorats reçoivent sur demande, mais au moins une fois par an, une liste de leurs enseignant-e-s contenant l'état actuel de formation de chaque personne.

Nous respectons les prescriptions légales. Ainsi, nous saisissons et traitons uniquement les données nécessaires pour exécuter notre mandat. Les collaboratrices et les collaborateurs du Centre ont accès à ces données par le biais de leur fonction, mais ils sont naturellement soumis au devoir de discrétion et ne peuvent transmettre ces données. D'autres personnes ou institutions ne reçoivent aucune donnée de notre part.

## Ch@rtes internet

---

### Directives pour un comportement adéquat des élèves sur Internet.

Comment transmettre à nos élèves les contenus et les idées des directives cantonales pour l'utilisation d'Internet et de la protection des données dans notre école ? L'une des voies possible passe sans doute par l'élaboration de règles de conduite faisant l'objet d'un consensus et s'inscrivant dans une charte. Cette charte sera signée au début de chaque année scolaire par les élèves et les parents. De nombreuses écoles ont déjà effectué cette démarche et disposent d'une charte qui règle l'utilisation d'Internet et des TIC à l'école.

De pair avec la parution des directives cantonales sur l'utilisation d'Internet et sur la protection des données, le Centre fri-tic mettra prochainement à la disposition des écoles une «boîte à outils» dont les objectifs sont de les aider à :

- mettre à jour leur charte existante, au besoin;
- développer leur propre charte;
- prendre en compte nos propositions.

Cette boîte à outils contient également deux propositions concrètes de chartes internet pouvant être adoptées sans autre par les écoles. Mais la possibilité de développer sa propre charte d'école est plus intéressante et pédagogiquement mieux fondée. À cet effet, on trouvera dans la boîte à outils les éléments essentiels d'une charte, notamment dans les domaines de la protection de la personne, de

la protection des données, du droit d'auteur et de la netiquette. Ces éléments consistent en :

- un guide;
- un concept visuel (certaines illustrations reproduites dans ce bulletin);
- les bases légales en rapport avec la problématique;
- des astuces et indications pour l'enseignement.

Afin qu'une telle charte ne reste pas un simple document écrit, la discussion avec les élèves sur les risques et possibilités d'Internet joue un rôle central. C'est le seul moyen de les sensibiliser de façon durable.

Il n'est pas possible de développer chaque année une nouvelle charte. En outre de nombreuses écoles possèdent déjà un tel document. Il serait judicieux d'examiner le site web de l'école en tenant compte de sa «compatibilité» avec la charte. À travers cet exercice, on trouvera ainsi suffisamment de points intéressants pour une discussion animée avec les élèves. Les différents moyens offerts dans la «boîte à outils» pourront là aussi vous être utiles.

La «boîte à outils Charte» sera disponible en février 2006. D'autres offres de formation sur le thème de l'utilisation correcte d'Internet seront proposées par la suite. Nous en informons les écoles en temps opportun.



Parmi les liens suivants, vous ne trouverez donc pas simplement différentes chartes, mais bien plutôt des propositions et des suggestions sur la question du «Comportement sûr sur Internet».

<http://www.schulinformatik.ch/index.php?nav=unterricht&path=docs/unterricht/internetnutzung&docs=vereinbarung.html>

vous mène sur une page comprenant des indications concrètes pour créer une charte. Vous y trouvez également une proposition pour traiter le sujet dans un cours.

Kidsville: <http://www.kidsville.de/internaut/internautenschule.htm>

offre aux élèves la possibilité de tester ou d'approfondir leurs connaissances d'Internet. On y trouve également les indications courantes pour se protéger soi-même, ainsi que les règles de bienséance sur Internet (Netiquette).

<http://www.kiloo.org/>

trois jeux donnent des indications pour un comportement adéquat sur Internet.

*Wolfgang Waeber-Meuwly*



## Conseils pour la recherche sur Internet

**La richesse et la quantité d'informations disponibles sur l'Internet rendent un parcours de recherche difficile si l'on ne dispose pas d'une méthode de travail appropriée. Afin de faciliter la recherche d'informations et éviter une dispersion à travers les dédales du web, nous vous proposons différents conseils ou démarches utiles: recherche guidée (webquest ou cyber-enquête), préparation de la recherche, analyse et pertinence des url.**

### Recherche guidée

La recherche guidée sur Internet fonctionne à l'aide d'un parcours balisé: il s'agit de partir à la découverte de sites qui ont été sélectionnés par l'enseignant-e et pour lesquels une série de questions ou de missions sont données aux élèves. Le travail essentiel de sélection des sites revient à l'enseignant. La mission des élèves consiste à retrouver les informations pertinentes sur les sites indiqués et à compléter un questionnaire établi pour cette recherche. Ce type de travail convient bien comme complément à d'autres recherches organisées à partir d'ouvrages de référence, les sites sélectionnés par l'enseignant-e jouant le rôle d'outils de référence supplémentaires. Dans la pratique, pour des élèves jeunes ou encore débutants dans la manipulation d'un navigateur, il est conseillé de placer les liens vers les sites à parcourir sur une page Internet créée par l'enseignant-e. Il est possible également d'afficher directement les sites en question sur le navigateur en ayant pris soin de les ajouter aux favoris (ou aux signets) pour les retrouver

rapidement en cas d'erreur de manipulation. La recherche guidée peut aussi être l'occasion de faire découvrir certaines particularités des navigateurs: ouverture de plusieurs sites sur des onglets différents, ouverture d'une page dans une nouvelle fenêtre, navigation entre plusieurs fenêtres,...

Pour approfondir le sujet: <http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/langues/dossier/webquest.htm>



### Préparation de la recherche

Si l'on envisage d'utiliser des moteurs de recherche ou des annuaires pour réaliser des requêtes avec les élèves, il est important de consacrer du temps à l'exploration des termes et des mots qui gravitent autour du thème pour lequel la recherche est effectuée. En effet, mieux on parvient à définir clairement ce que l'on désire obtenir comme information, meilleurs seront les résultats obtenus. Plusieurs autres éléments entrent également dans le contexte de la recherche: le type d'information recherchée, le temps que l'on va consacrer à cette recherche, la nature et la quantité d'information recherchée. Le type d'information recherchée induira également l'outil de recherche utile: par exemple pour une information générale, on aura plutôt re-

cours à un annuaire ou un répertoire thématique alors que pour une information de type spécifique ou connue on aura plutôt recours à un moteur de recherche. Une stratégie utile consiste aussi à exécuter la même recherche avec plusieurs moteurs et de s'intéresser aux résultats similaires qui apparaissent en premier.

Pour une méthodologie détaillée de la recherche: <http://www.ccfcd.crosemont.qc.ca/cours/trousse/introduction/index.html>

### Analyse et pertinence des URL

Une fois les résultats d'une recherche reçus, il est souvent nécessaire d'établir un tri, une sélection parmi la quantité de sites pouvant apporter une réponse pertinente à la recherche conduite. Les résultats affichent la plupart du temps une adresse (URL) ainsi qu'un résumé succinct. À partir de ces éléments, il est possible d'appliquer quelques critères utiles à la sélection: peut-on identifier qui est l'auteur du site (organisme public, entreprise privée, individu), fait-il autorité en la matière, dispose-t-il d'une notoriété reconnue ?

Une fois la sélection opérée, il n'est pas encore nécessaire de se plonger dans la lecture intégrale, quelques questions générales permettent de confirmer ou d'infirmer son opinion: le texte est-il facilement lisible ou compréhensible, l'information est-elle complète, connaît-on la date de création du site, l'information présentée est-elle mise à jour régulièrement, comprend-on aisément à quel public cible s'adresse le site et quel est son objectif principal ? Le site affiche-t-il une structure qui permet une navigation organisée ?

Pour creuser encore le sujet: <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences/humaines/evaeva1.html>

*Paul Berger*

## Peut-on tout publier sur Internet ?

### Petit guide à l'usage des enseignant-e-s et de leurs élèves.

L'accès à Internet dans les écoles a favorisé l'émergence d'une foison de projets pédagogiques. En ouvrant la classe au monde, l'Internet a donné un public aux productions d'élèves dont la diffusion était autrefois confidentielle.

Mais ce nouvel outil de communication engendre son lot de problèmes éthiques et juridiques. Grâce au numérique, il est devenu si facile de s'approprier textes, images et sons qu'on finit presque par croire qu'ils nous appartiennent.

Or contrairement à certaines idées reçues, les spécificités de l'Internet n'en font pas pour autant une zone de non droit, en particulier en ce qui concerne le droit d'auteur et le droit à l'image.

D'un point de vue juridique, **une distinction essentielle existe entre une utilisation de documents (textes – images et sons) dans le cadre restreint de la classe et une diffusion de ces mêmes documents sur le web.** Pour les utilisations limitées à la classe, des arrangements ont été trouvés avec les sociétés de droits d'auteurs afin de rémunérer le travail des créateurs (redevance annuelle forfaitaire par élève).

Par contre, si un-e élève ou un-e enseignant-e publie sur le web et sans autorisation une œuvre accessible sur un support papier, sur un CD ou sur un site web (par exemple, un article de revue, une photo, une illustration, un extrait de chanson, etc.), il ou elle viole le droit

d'auteur, à moins, bien entendu, que l'auteur soit décédé depuis plus de 70 ans ou qu'une mention, dans le site consulté, n'autorise explicitement une telle utilisation.

Si les poursuites s'exercent rarement dans le monde scolaire, il importe cependant de sensibiliser les élèves aux questions de «propriété intellectuelle» puisque derrière chaque production ou création se cache un travail qui mérite salaire ou du moins reconnaissance.

- Quelles sont les utilisations possibles du matériel accessible sur Internet ?
- De quoi faut-il tenir compte lors de la réalisation, sur le web, d'un projet de recherche ou d'un site de classe ?

Voici quelques exemples qui résument les situations les plus fréquentes en classe.

Ces exemples sont illustrés sur le site : <http://fri-tic.educanet2.ch/internet>

### Les mots des autres

Une classe du secondaire élabore un site sur les personnages marquants de l'Antiquité. Jacques choisit Alexandre le Grand. Passionné par la thématique, il plonge dans la toile et y collecte une foule d'informations qu'il va copier-coller dans son travail, omettant d'en indiquer clairement les sources. Cette attitude, fort courante dans le monde scolaire, est en infraction avec la loi puisqu'il est interdit de reprendre à son compte des textes écrits par d'autres.

### Que faire ?

Un des principes de base est de **citer ses sources**, à condition que la citation proposée complète sa propre argumentation au lieu de la remplacer. Des sites accessibles sous

<http://fri-tic.educanet2.ch/internet> expliquent comment bien citer des sources Internet.

Pour éviter les problèmes de plagiat, on pourrait aussi situer la réflexion en amont. En proposant des sujets qui ne permettent pas la technique du copier-coller, l'enseignant-e peut contraindre ses élèves à mieux s'approprier la matière et à mieux la synthétiser.

Pour en savoir plus sur le thème du plagiat, voir l'article consacré à ce sujet, p. 12.

### Les images fixes, animées et les sons

Dans le cadre d'un projet interdisciplinaire, Jeanne réalise un site sur le film «La liste de Schindler». Le professeur a formulé la consigne de travail de telle manière que le plagiat est impossible et que les textes composés sont originaux. Mais Jeanne illustre sa page de photos et de clips trouvées sur le site du film, sans citer ses sources. Or il existe aussi un droit d'auteur pour les images quand celles-ci sont une œuvre à part entière.

Pour déterminer si une photo est une œuvre, on applique le principe d'«individualité», c'est à dire qu'on doit pouvoir observer un certain apport créatif (des moyens techniques doivent avoir été mis en oeuvre : par exemple l'utilisation de filtres, de cadrage, de lumières) dans une image pour que celle-ci soit protégée.

Il n'est pas possible de reprendre des images fixes ou animées sans l'autorisation de leur auteur. La situation est identique pour la musique et la vidéo. Ainsi, un site qui intégrerait des clips vidéo même courts copiés d'un DVD ou d'un CD sont clairement en violation du droit d'auteur. La prudence est de mise car les maisons de disque et les producteurs de films sont particulièrement à l'affût de ce genre de piratage et n'hésitent pas à contacter les pira-

tes pour exiger qu'ils retirent immédiatement les documents concernés.

### Que faire ?

Pour les images fixes ou animées, une solution consiste à en **obtenir le droit d'utilisation auprès de l'auteur ou du titulaire des droits**. Si l'auteur ne répond pas, cela ne signifie pas qu'il accepte (La loi suisse part plutôt du principe de «qui ne dit mot ne consent pas»). La solution idéale devrait tendre vers **l'utilisation d'images créées par les élèves** eux-mêmes au moyen d'une caméra numérique.

Si les élèves ne peuvent obtenir l'accord de l'auteur ni produire leurs propres images, il reste la solution de placer les documents

empruntés sur le réseau interne de l'école (intranet) ou sur une plateforme strictement réservée aux élèves (par exemple une classe dans eduncanet 2 ou moodle) afin d'y accéder en toute légalité. **D'un point de vue légal, un intranet ou une plate-forme protégée par un mot de passe sont l'équivalent d'une classe.**

Il est à noter qu'un grand nombre d'institutions publiques comme des musées, des institutions gouvernementales mettent à disposition des images libres de droit pour un usage scolaire. Des liens vers de tels sites figurent sur le site d'accompagnement <http://fri-tic.educanet2.ch/internet>.



### Et quand on réalise un site de classe ?

Si du point de vue pédagogique, il y a tout intérêt à encourager les élèves à créer leurs propres textes et images, les éléments juridiques, en particulier **le droit à l'image**, ne sauraient être négligés.

Prenons l'exemple d'une classe de Domdidier qui met sur pied un échange d'abord virtuel puis réel avec une classe allemande. La création d'un petit site qui présente les élèves, leurs intérêts est une bonne manière de préparer la rencontre. Mais saviez-vous que la diffusion de l'image d'une personne (autre que des photos de groupe prises lors de manifestations publiques) requiert son consentement - et pour les mineurs, le consentement des parents ?

Si un site scolaire est souvent agrémenté par des photos d'élèves, pourquoi ne pas obtenir **un consentement global de la part des élèves et de leurs parents** lors de leur première année dans votre établissement ?

Un exemple de demande est téléchargeable sur le site d'accompagnement, <http://fri-tic.educanet2.ch/internet>.

De la même manière qu'on apprend aux enfants à ne pas donner leurs coordonnées à un étranger dans la rue, on leur apprend à suivre la même règle sur Internet. Il faut donc à tout prix **éviter de publier les adresses de courriel des élèves ou leurs photos accompagnées de leur nom et de leur prénom**, ce qui les rendraient facilement identifiables et les mettraient donc à la merci de gens mal intentionnés.

### Et quand les élèves publient sur Internet durant leur temps libre ?

Vous avez sans doute entendu parler des blogs et des nombreux procès qui découlent d'une utilisation peu judicieuse que certains élèves font de ces nouveaux outils.

De quoi s'agit-il exactement ?

Un blog est un site personnel que tout un chacun peut créer en un tournemain, sans aucune compétence technique. Les blogs contiennent souvent des photos et des textes personnels et suscitent en retour des échanges et réactions diverses - bref un outil parfaitement adapté aux besoins communicatifs des adolescent-e-s - à condition que les jeunes mesurent les risques encourus si leurs textes sont diffamatoires (envers leurs camarades, leurs enseignant-e-s), racistes ou incitent à la violence.

Un blog ne devrait pas non plus contenir de photos de camarades ou d'enseignants (photos souvent prises à la sauvette avec un téléphone portable) sans leur accord. La protection de la vie privée est un droit fondamental de tout citoyen.

S'il est bon d'encourager les élèves à être créatifs et à produire eux-mêmes les textes et images qu'ils feront ensuite connaître au vaste monde, il est essentiel d'ouvrir la discussion sur le respect de l'autre, de son travail et de sa vie privée, le même respect que celui qu'on attend de tout un chacun dans le monde réel.

### Pour en savoir plus

Tous les liens et documents proposés dans cet article se trouvent sur le site d'accompagnement sous <http://fri-tic.educanet2.ch/internet>.

## Copier-coller depuis Internet : un problème ?

---

**D'imposants exposés sous forme de pages web dans educanet2, des présentations PowerPoint parfaites durant les cours, chaque fois illustrées avec des images pertinentes. Le «copier-coller» depuis Internet, c'est la routine scolaire actuelle.**

Là où il y a problème, c'est quand les travaux d'élèves s'avèrent être des plagiat et qu'il s'agit de vol de propriété intellectuelle. Comment réagir face à ce pillage de données numériques sur Internet, et encore mieux, comment éviter le plagiat ou le rendre plus difficile ?

### **Mieux vaut prévenir que guérir – comment puis-je éviter ou faire obstacle aux plagiat ?**

Le fait de copier n'est pas nouveau. Des plagiat existent depuis que les humains existent, ils n'ont pas attendu l'arrivée d'Internet pour sévir. Comme en atteste la citation humoristique de Wilson Mizner (1876-1933) :

*Copier depuis un livre = plagiat;  
copier depuis deux livres = essai;  
depuis trois = compilation;  
depuis quatre = dissertation.*

S'approprier des textes étrangers est toutefois devenu nettement plus simple de nos jours – Internet soit loué – et il est d'autant plus important de discuter de l'usage de textes repris et d'en faire un sujet de cours obligatoire.

### **Mais pourquoi diable le copier-coller depuis Internet pose-t-il un problème ?**

Apprendre aux élèves comment organiser ses propres recherches, comment transmettre ses résultats dans ses propres mots et comment tirer des conclusions fait partie des objectifs de l'enseignement actuel. En rendant un plagiat, les élèves perdent une précieuse expérience d'apprentissage et obtiennent frauduleusement une bonne note. Internet doit être utilisé en tant que source d'informations, mais pas d'ersatz pour un travail personnel!

Les enseignants jouent un rôle clé pour éviter de telles situations. Chaque enseignant peut éviter en grande partie les plagiat avec son art particulier d'enseigner, sa manière personnelle d'expliquer et de donner des devoirs, et la façon de les évaluer une fois réalisés!

### **Que puis-je faire ?**

Les élèves doivent apprendre comment mener une recherche avec succès. La quête rapide et ciblée d'informations sur Internet et/ou dans les bibliothèques s'impose de plus en plus de nos jours. Il faut entraîner la capacité de décodage. Il s'agit également d'évaluer les informations trouvées et de les stocker en vue de leur réutilisation ultérieure (voir article sur la recherche sur Internet, p. 7).

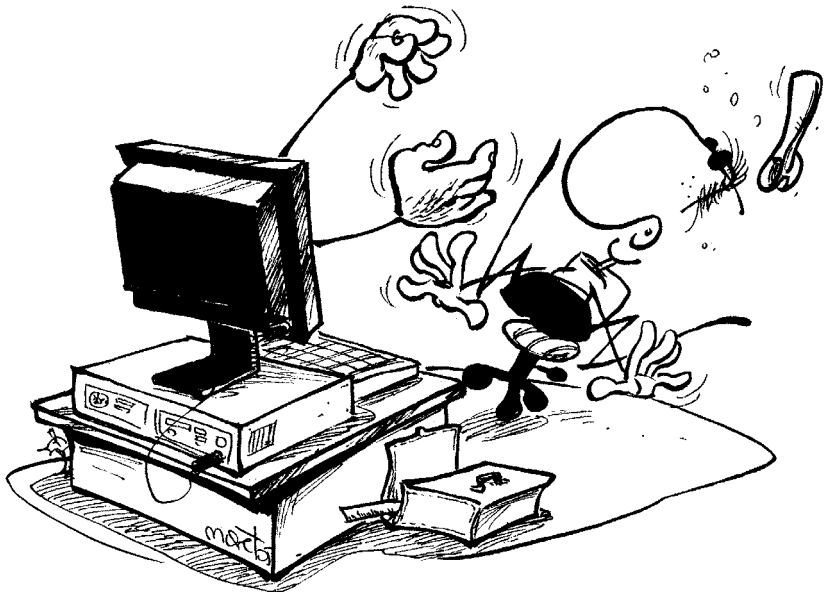
Les élèves doivent également récolter des expériences en matière de documentation. La lecture active, avec rédaction de notes sur le contenu, doit être exercée, sans quoi les élèves se contentent de lire, sans savoir plus tard ce qu'ils ont lu. Ou ils notent des phrases qui sonnent bien, mais négligent de placer leurs citations directes entre guillemets dans leurs compositions.

Les enseignants doivent en outre apprendre aux élèves comment **citer** et sous quelle forme indiquer les **sources**. Il serait de bon conseil d'intégrer ces directives, exemples compris, dans la charte pour l'utilisation des ordinateurs de l'école (voir article Charte Internet, p. 5), dans le règlement des examens ou même dans une conception directrice de l'école, afin que tous les participants de l'école tirent à la même corde.

En ce qui concerne donc les sources tirées d'Internet, il faut indiquer le nom de l'auteur, le titre, le lieu, l'année, l'URL (adresse Internet) et la date de consultation.

On peut trouver des indications plus précises dans des publications ou des livres scientifiques et naturellement aussi sur Internet, p. ex. sous: [http://www.ebsi.umontreal.ca/jetrouve/internet/cite\\_tra.htm](http://www.ebsi.umontreal.ca/jetrouve/internet/cite_tra.htm)

Une fois que les élèves ont pu s'exercer à l'art et à la manière de la citation, des recherches et de la documentation, il faut clairement leur dire que **le copier-coller n'est pas autorisé et constitue une violation du droit d'auteur**. Il faut informer les élèves sur les conséquences possibles de leurs actes. Ces conséquences varient évidemment en fonction du type de travail et de l'année scolaire. Une présentation PowerPoint copiée, portant sur Alexandre le Grand, n'aura pas les mêmes conséquences qu'un travail de maturité copié-collé ou que la publication, sous son propre nom, d'un texte volé, et où il faut compter avec des procédures juridiques extrascolaires (voir l'article Peut-on tout publier sur Internet ?, p. 8).



## **Prévention pour l'avenir, comment faire pour éviter les plagiat ?**

Certains auteurs (p. ex. Russel Hunt) pensent que cela n'a pas de sens de faire écrire des dissertations sur certains sujets. On devrait plutôt envisager des alternatives permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Voici quelques pistes<sup>1</sup>.

### **Expliquer**

Il est certainement très important d'expliquer aux élèves ce que cela signifie de «posséder» des mots. Cela comprend également les questions éthiques et de droit d'auteur.

### **Sujets particuliers**

Il semble qu'il existe bon nombre de sujets standards qui sont bon an mal an régulièrement traités. Et il est naturel que les élèves doivent se confronter à de nombreux thèmes de base, mais il peut s'avérer payant de proposer comme sujet des variations ou des alternatives – le problème, c'est que de nombreuses personnes ne savent pas comment les trouver. Si nous autres enseignants, nous indiquons par exemple deux ou trois liens ou références littéraires et que nous demandons une dissertation portant sur la comparaison de ces œuvres, nous avons alors trouvé un sujet particulier qui ne se trouve vraisemblablement encore dans aucune banque de données!

### **Portfolios de travail**

Une procédure très intéressante nous vient des USA, où l'on commence à donner bien plus de valeur au processus d'écriture qu'au résultat à proprement parler. Au lieu de ne livrer qu'une dissertation par cours, on exige des élèves qu'ils livrent les étapes intermédiaires documentées. Ils doivent p. ex. com-

mencer par remettre le plan de leur travail; puis, une première bibliographie commentée (avec indication des sources et des signatures); puis, une première version du texte, qui sera commentée par les enseignants et finalement, la version finale de la composition est remise.

### **Comment reconnaître un plagiat partiel?**

Malgré les recommandations évoquées, il peut arriver qu'un soupçon de plagiat hante l'enseignant. Certains indices peuvent vous mettre la puce à l'oreille<sup>2</sup>.

### **Texte extrêmement bien écrit**

Un premier soupçon de plagiat peut s'insinuer lorsque l'on se trouve en face d'une composition extrêmement bien rédigée, aux mots choisis et truffée de néologismes pertinents.

### **Changement de style**

Un changement de style au milieu du travail constitue un indice important, laissant supposer que quelque chose cloche. Lorsqu'un passage à l'écriture fluide interrompt brusquement une série de pages mal écrites, et qu'en plus il y est fait un usage abondant du subjonctif, on peut soupçonner le plagiat. Les modifications de formatage appartiennent aussi à cette catégorie: types de titres, différents interlignes ou longueurs de pages, voire même carrément un changement de caractères en plein milieu du texte.

### **Mots d'autres langues**

Quand une composition utilise des mots d'autres langues, que vous devez vous-même chercher dans un dictionnaire, il est peut-être utile de faire une petite recherche. Soit vous

débusquez un plagiaire, soit vous apprenez un nouveau mot !

### Fautes d'orthographe et de grammaire

La personne qui est suffisamment paresseuse pour s'approprier un travail est souvent aussi trop paresseuse pour faire une correction orthographique, bien que cela soit relativement facile avec des programmes de traitement de textes. Les fautes d'orthographe bizarres sont des indices de plagiat. Il existe parfois des erreurs dans l'œuvre originale qui sont reprises telles quelles, car le plagiaire pense qu'il s'agit là d'un terme spécialisé et que c'est pour cette raison qu'il ne figure pas dans le dictionnaire.

### Comment vérifier mon soupçon sur Internet?

Pour débusquer les plagiat et retrouver les sources et les textes originaux, il suffit en général de faire une recherche avec des moteurs de recherche.

### Procédure

Marquez les passages de texte «louches», copiez les dans un moteur de recherche Internet et comparez les résultats. Pour des formulations spéciales, vous pouvez mettre le passage entre guillemets, de sorte que ce sera exactement cette séquence de mots qui sera recherchée. Et pour garder une vision d'ensemble des résultats, il est avantageux de chercher avant tout des formulations et des expressions inhabituelles. Utilisez les mêmes moteurs de recherche que vos élèves.

La plupart des élèves connaissent les sites web tels que [www.spickzettel.de](http://www.spickzettel.de), [www.refe-rate.de](http://www.refe-rate.de), [www.hausarbeiten.de](http://www.hausarbeiten.de). Il est important

## Conseil 1

Madame Prof. Dr. Debora Weber-Wulff, de la haute école de technique et économie de Berlin, a mis sur pied un module d'enseignement portant sur le plagiat sous le titre «Fremde Federn Finden» («Débusquer les plumes étrangères»). Elle propose ce module d'enseignement gratuitement à tous les enseignants. Pour conclure le module, vous pouvez vous tester vous-même avec dix compositions: plagiat ou non ? <http://plagiat.fntw-berlin.de/ff/>

## Conseil 2

Il existe des logiciels spécialement créés pour débusquer les plagiat, qui fonctionnent comme suit: en plus de leurs travaux, les élèves vous remettent un dossier texte (.doc, .txt, .rtf). Dans ce dossier, vous marquez les passages de texte louches, le logiciel les traite en les comparant automatiquement dans différents moteurs de recherche. Les concordances trouvées sont mises en évidence par des couleurs et le site est livré avec, sous forme de lien.

### Testez vous-même !

Le Centre fri-tic a acquis le logiciel «Plagiarism-Finder» (Win) disponible sur une clé USB, afin que vous puissiez tester ce produit. Pour emprunter la clé USB avec le programme, veuillez vous adresser à [seydouxu@eduf.ch](mailto:seydouxu@eduf.ch) (all.) ou à [burtions@eduf.ch](mailto:burtions@eduf.ch) (fr.). Vous trouverez de plus amples informations sur ce produit sous: <http://www.m4-software.de/index.htm>

que les enseignants les connaissent et y jettent au moins un coup d'œil.

**Important !** Si vous avez débusqué un plagiat, il est important que la source soit documentée. Il faut dans tous les cas mémoriser les pages correspondantes en tant que «signets de lecture» (favoris) dans le navigateur, afin de pouvoir rappeler les pages en tout temps. Et comme les sites web ont tendance à disparaître rapidement d'Internet, il est recommandé d'imprimer les sources ou de les télécharger sur son propre disque dur (avec indication de date et d'heure).

Faites en tout cas comprendre à vos élèves que vous vous y connaissez et que vous vérifierez les travaux... (voir conseil 1)

### **Bilan**

Un logiciel, qu'il est recommandé d'intégrer au test et qu'il faut présenter durant les cours aux élèves en tant que «radar», peut avoir un effet dissuasif. (voir conseil 2)

<sup>1</sup> Extrait de texte traduit de : Debora Weber-Wulff, Fremde Federn Finden - Eine E-Learning Einheit, Berlin, 2004, <http://plagiat.fhtw-berlin.de/ff/04auffinden/vorbeugen.html>, 22.11.05

<sup>2</sup> Extrait de texte traduit de : Debora Weber-Wulff, Fremde Federn Finden - Eine E-Learning Einheit, Berlin, 2004, <http://plagiat.fhtw-berlin.de/ff/04auffinden/verdacht.html>, 22.11.05

## Creative Commons dans l'enseignement

**La protection des droits d'auteur et la réutilisation d'œuvres (images, sites web, photos, films, etc.) dans le cadre scolaire soulève régulièrement des questions de la part des enseignantes et des enseignants. Cette problématique est abordée dans l'article p. 8 de ce bulletin.**

Une autre question liée au droit d'auteur est celle de la publication d'œuvres créées dans le cadre de la préparation de cours ou durant un cours, en particulier les œuvres en format électronique, par exemple les sites web ou documents mis à disposition sur Internet. Sous quel copyright publier ces travaux ?

Creative Commons permet de répondre simplement à cette question.

Creative Commons (<http://creativecommons.org/>) est une organisation sans but lucratif qui met à disposition des auteurs plusieurs contrats «prêts à l'emploi». Ces contrats couvrent complètement l'éventail situé entre le copyright strict («tous droits réservés») et le domaine public («aucun droit réservé»). Vous pouvez choisir parmi ces contrats celui qui vous convient le mieux pour la publication de vos documents. Vous conserverez votre droit d'auteur tout en autorisant les autres à reproduire et distribuer votre création, à la condition qu'ils citent votre nom et respectent les conditions que vous aurez spécifiées («certains droits réservés»).

### choisissez votre contrat

Avec un contrat Creative Commons, vous conservez votre droit d'auteur tout en autorisant les autres à **reproduire et distribuer votre création** à la condition qu'ils **citent votre nom** et respectent les conditions que vous indiquez ici.

Autorisez-vous les utilisations commerciales de votre création ? ([plus d'info](#))

Oui  
 Non

Autorisez-vous les modifications de votre création ? ([plus d'info](#))

Oui  
 Oui, à la condition que les créations dérivées soient partagées selon les mêmes conditions que la création initiale ([plus d'information](#))  
 Non

Juridiction de votre contrat : ([more info](#))

Général

de votre création :

[plus d'information sur votre création](#)

- Autre
- ✓ Audio
- Vidéo
- Image
- Texte
- Création interactive

Le concept développé par Creative Commons est modulaire : quatre modules peuvent ainsi être combinés pour offrir au total six contrats distincts. Chacun de ces contrats permet la reproduction et la distribution gratuite des œuvres pour des utilisations non commerciales et obligent l'utilisateur de citer l'auteur de l'œuvre. Pour faciliter le travail des auteurs, un processus simple leur est offert en ligne pour choisir facilement, à l'aide de menus déroulants et de cases à cocher, les conditions de licence adéquates.

Les contrats proposés permettent de distinguer le type de documents : audio, vidéo, texte, image, création interactive. À l'aide de quelques symboles clairs, les conditions auxquelles on peut utiliser l'œuvre sont expliquées à l'utilisateur. Chaque symbole représente un des quatre modules de contrat. La clarté de ces symboles permet même à un utilisateur éclair d'avoir une idée des conditions d'utilisation du document.



Même si a priori ils n'ont pas grand chose à voir avec la formation, les contrats Creative Commons peuvent être intéressants dans le cadre de l'enseignement. Actuellement déjà, l'école prépare les élèves à citer des œuvres et à avoir un esprit critique. Il devront aussi ap-

prendre à publier des travaux dans un cercle plus large que celui de la classe ou de l'école. Dans ce cadre, Creative Commons peut beaucoup apporter à un enseignement moderne, conscient de l'importance des médias.

Les contrats de Creative Commons permettent aux élèves de modifier et d'améliorer des travaux existants (films, musique, images, etc.). Symétriquement, il devient aussi possible à un élève, lorsqu'il a terminé ses études, d'utiliser et de développer des travaux qu'il a effectués à l'école. Les termes «objets d'apprentissage réutilisables» et «apprentissage continu» sont empreints d'une telle utilisation. Les contrats de Creative Commons peuvent aussi être utilisés intelligemment lors de la création de portfolios numériques (ePortfolio, voir <http://www.educa.ch/dyn/95957.htm>).

Pour les «blogs» ou les «wikis», ces contrats sont un outil idéal. Des wikis ou des blogs peuvent être mis en place pour la répétition ou la documentation de l'enseignement, par exemple sous la forme de journal d'apprentissage.

Les élèves expérimentent ainsi leur participation réelle au processus de création culturelle, même si leur apport n'est pas des plus importants. Dans le cadre de l'enseignement, un des objectifs vers lequel on pourrait tendre avec un tel outil est l'éducation des élèves à un comportement responsable et critique dans le monde virtuel, et lui donner au passage les «compétences TIC et médias» si souvent citées.

Nicolas Martignoni

## Filtrage de contenu

---

**Le filtrage de contenu Internet est un ensemble de technologies visant à limiter l'accès à certains sites normalement accessibles sur le réseau Internet.**

Cette définition complexe décrit bien la problématique. Le choix de la technique de filtrage va dépendre du nombre de machines à protéger, de la qualité de la protection désirée, des coûts de maintenance et de la possibilité de choix de catégorie de filtrage des contenus.

### Internet communication, liberté, risques

Internet est un merveilleux outil qui permet en toute liberté

- de communiquer (messagerie électronique, messagerie instantanée, blogs)
- d'apprendre (Educanet2, wikipedia)
- de jouer

Cette richesse a un côté obscur: Internet donne également accès à des contenus qui peuvent être préjudiciables (violence, pornographie, incitation à la haine raciale, apologie des drogues...).

Une protection efficace des élèves durant l'utilisation d'Internet passe avant tout par la pédagogie, le dialogue et la vigilance.

### Éventail de solutions, vitrine technologique

Les logiciels de filtrage peuvent compléter efficacement la présence physique de l'enseignant en réduisant encore les risques d'une confrontation avec des contenus choquants pour l'élève.

Il existe plusieurs techniques de filtrage :

- l'analyse de mots-clefs
- les listes de sites autorisés
- les listes de sites interdits

Certaines de ces technologies sont embarquées dans des navigateurs Internet.

### Solution mise en place dans le réseau pédagogique fribourgeois

La solution mise en place dans le canton de Fribourg, pour les écoles faisant partie du réseau parrainé par Swisscom, se base sur Websense qui est utilisé par des milliers d'écoles et d'universités.

Websense permet aux écoles de filtrer les contenus inappropriés tout en permettant aux informations pertinentes d'arriver jusqu'aux étudiants. Ce filtrage souple est possible grâce à la base de données principale de Websense qui contient des millions de sites Web classés en plus de 90 catégories.

### Catégories de filtrage

Les sites sont catégorisés, vous les trouvez à l'adresse <http://www.websense.com/global/fr/ProductsServices/MasterDatabase/URLCategories.php>

L'utilisation de Websense nécessite une simple configuration du navigateur Internet afin que le trafic passe par un serveur proxy. Le serveur proxy est équipé de Websense et filtre

les pages indésirables en fonction des catégories de filtrage.

**Paramètres et exemple de configuration pour les écoles primaires**

Pour configurer la protection dans le réseau pédagogique (écoles priimaires), il faut introduire les paramètres suivants dans le navigateur Internet utilisé sur l'ordinateur:

- Proxy IP Adresse: 10.110.0.130
- Proxy Port: 8080
- Services supportés: http, https (ssl), ftp

**Paramètres et exemple de configuration pour les écoles du CO**

Pour configurer la protection dans le réseau pédagogique du CO, il faut introduire les paramètres suivants dans le navigateur Internet utilisé sur l'ordinateur:

- Proxy IP Adresse: 10.110.0.131
- Proxy Port: 8080
- Services supportés: http, https (ssl), ftp

**Écoles ne faisant pas partie du réseau pédagogique**

Les écoles ne faisant pas partie du réseau pédagogique fribourgeois ont la possibilité de contacter le Centre fri-tic qui leur fournira une liste d'entreprises fribourgeoises pouvant installer un filtrage de contenu.

Ces écoles ont également la possibilité de rejoindre le réseau pédagogique et bénéficier ainsi de ces services gratuits.

**Exemple de configuration pour une école primaire**

Quelques copies d'écran pour la configuration dans le réseau pédagogique des écoles primaires

Pour FireFox



Pour Safari



Pour Internet Explorer



Philippe Devaud

### Liste fri-tic news

**Cette liste de distribution par courriel est publique. Toutes les personnes souhaitant être informées de façon rapide et régulière sur le projet fri-tic peuvent s'inscrire en ligne dans cette liste. De nouvelles publications comme ce bulletin sont également annoncées par cette voie.**

- pour obtenir l'information en français:  
<http://www.fri-tic.ch/abo-fr>
- pour obtenir l'information en allemand:  
<http://www.fri-tic.ch/abo-de>

Il est important d'indiquer votre adresse de courriel de manière correcte. Une fois inscrit, vous recevrez une confirmation d'inscription.

### Liste fri-tic technews

**Il s'agit d'une liste de distribution fermée qui s'adresse aux responsables administratifs et techniques de l'informatique dans les écoles.**

Pour vous inscrire sur cette liste, veuillez télécharger le formulaire d'inscription sur notre site web :

<http://www.fri-tic.ch/dyn/33540.asp>

Remplissez-le, faites-le viser par votre directeur, inspecteur ou par l'autorité communale et envoyez-le nous par courrier ou fax. Nous vous inscrivons alors sur cette liste et vous recevrez régulièrement par courriel des informations sur des sujets techniques et administratifs.

## Cybercriminalité : que peut faire la police ?

---

### Assistance aux personnes souffrant d'une forte dépendance à Internet et à la pornographie

Les personnes qui ont conscience d'avoir un penchant prononcé pour la pornographie dans les limites de la légalité ont besoin de conseils et d'une thérapie spécifiques. Cependant, si vous touchez déjà à la pornographie enfantine, vous enfreignez la loi: il est grand temps d'arrêter et de vous faire aider! Le site Internet ci-dessous vous apporte un complément d'information.

### Assistance aux victimes de harcèlement sexuel, aux parents et aux éducateurs ainsi qu'aux adolescents

Tous les cantons et les grandes villes sont dotés de services de conseil spécialisés dans le domaine de la protection de la jeunesse. Il sont notamment vos interlocuteurs en matière d'éducation, de problème avec les enfants et les adolescents. Différents services offrent conseils et accompagnement aux victimes de harcèlement sexuel ou de sévices mentionnés plus particulièrement les services d'assistance aux victimes et d'aide aux femmes.

### Vous soupçonnez un délit? Appelez la police!

Les personnes qui se sentent concernées ou menacées par un délit peuvent à tout moment s'adresser à la police. Ceux qui ont des soupçons concernant des délits sexuels sur des enfants et des adolescents doivent également contacter la police. Les délits liés à la pornographie enfantine relèvent aussi de la compétence de la police.

### Concernant la cybercriminalité, adressez-vous directement à [www.scoci.ch](http://www.scoci.ch)

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est l'interlocuteur central des personnes qui souhaitent signaler des contenus en ligne suspects. C'est également l'antenne compétente en cas de présomption de pornographie enfantine ou autre agissement illégal sur Internet. Il est possible de faire des déclarations anonymes.

En matière d'assistance, vous trouverez un complément d'information sur le site suivant: [www.stop-pornographie-enfantine.ch](http://www.stop-pornographie-enfantine.ch)



Dans le canton de Fribourg, la Brigade mœurs et maltraitance (BMM) travaille dans le domaine de la cybercriminalité. Vous pouvez faire appel à elle pour des renseignements complémentaires et du matériel destiné au public (slogans, affiches, bache avec anneaux,...) :

Police de sûreté : BMM - tél. 026-305-1919

## Distribution

---

Autorités scolaires, inspectorats, directions d'écoles, personnes ressources, responsables d'écoles et d'informatique ainsi que d'autres personnes intéressées.

**Ce bulletin peut être dupliqué** et diffusé à toute personne intéressée. Il peut également être téléchargé depuis l'adresse :

<http://www.fri-tic.ch/dyn/40938.asp>

© 2006 Projet fri-tic

P.P.  
1700 Fribourg

Centre fri-tic  
Haute Ecole pédagogique  
Rue de Morat 36  
1700 Fribourg